

Monsieur le Premier Ministre
Monsieur Édouard PHILIPPE
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 29 août 2017

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai été reçu par votre équipe en charge du dossier de la fiscalité de l'assurance vie, en présence d'Alexis Zajdenweber à l'Élysée mercredi 23 août.

Si j'ai apprécié ce rendez-vous, plusieurs points avancés lors de la campagne méritent, encore à ce jour, un éclaircissement aux yeux des 17 millions de Français susceptibles d'être concernés.

L'assurance vie, vous le savez, Monsieur le Premier Ministre, est une chance pour la France. Elle mobilise une épargne qui vient majoritairement se placer dans les obligations et actions d'entreprises, le reste venant financer la dette de l'Etat. Cette épargne serait encore mieux placée si elle ne subissait pas les contraintes d'une réglementation européenne inadaptée et d'un excès de règles administratives nationales, lourdes, obsolètes, inutiles et coûteuses. Nous attendons à cet égard beaucoup de votre gouvernement, engagé pour la croissance et la restauration de la confiance des investisseurs.

Lorsque je posai la question: « quelle est l'utilité de cette réforme ? », la réponse qui me fut donnée était à l'image d'un oral de Sciences-Pô : la neutralité fiscale. Je vous le dis, Monsieur le Premier Ministre : l'Etat y perdra. Les assureurs y perdront. Les assurés, surtout, y perdront encore plus.

J'y vois bien des sources de complications, je peine à en mesurer son utilité.

Complexité autour de ce seuil de 150.000 euros dont on ne comprend pas comment il est calculé ni sur quelle base : par foyer, par contrat, par personne ? Comment évolue-t-il au gré des versements et des rachats ? Complexité quant aux finalités mêmes de la réforme. Car enfin, appliquer la même taxation à ceux qui épargnent longtemps comme aux autres, c'est encourager le court terme, tout le contraire de ce qu'il faut pour soutenir l'économie productive. Défendre l'idée qu'une taxe unique serait valable pour toute l'épargne ? Mais alors pourquoi votre gouvernement en exclurait-il l'application au livret A ou à l'épargne salariale ou encore au PEA ? Et pourquoi un détenteur d'actions dans un PEA ne paierait-il pas des taxes quand le même détenteur via un contrat d'assurance-vie y serait assujetti ? Pour y avoir réfléchi pendant 25 ans, la neutralité est une question bien plus métaphysique que fiscale, mais l'inégalité de traitement, comme le projet le prévoit, contrevient à un principe beaucoup plus noble sur le plan juridique.



Il y a là, Monsieur le Premier Ministre, des choses qui m'échappent, et qui échapperont sans nul doute à une majorité de nos concitoyens. Votre équipe soutient l'importance d'orienter les épargnants vers la détention d'actions. Mais nous sommes en France, pas aux Etats-Unis. Ici une flat tax intégrale se traduira par une durée moyenne de détention inférieure et donc moins d'investissement en actions. Le contraire du but recherché par notre Président.

Les épargnants ne comprendraient pas que l'Etat leur impose des choix d'investissement que, de toute façon, la législation interdirait de cibler sur les seuls actifs français. Et vous désespéreriez non seulement les millions de détenteurs en un ou plusieurs contrats supérieurs à 150 000 euros mais aussi tous ceux qui aspirent à épargner au fil du temps un montant de cet ordre pour leur retraite.

Monsieur le Premier Ministre, commençons par changer ce qui ne marche pas et laissons tranquille ce qui marche, comme l'assurance-vie, gage du contrat de confiance de long terme passé avec les épargnants.

La confiance est le plus beau trésor sur qui vous pourrez compter. Votre flat tax, c'est la défiance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en ma haute considération.

Gérard Bekerman Tous mes vœux pour votre mission ...

Gérard Bekerman
Président de l'Afer